

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

RÈGLEMENT N° 2017-265

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-003 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c. T-11.001) prévoit que le conseil municipal peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité, notamment en matière d’indemnité de frais de déplacement lors de l’utilisation d’un véhicule moteur;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu’il est dans l’intérêt de la municipalité de modifier à la hausse l’indemnité de frais de déplacement par kilomètre parcouru lors de l’utilisation d’un véhicule à moteur;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend, à cette fin, modifier le règlement numéro 2003-003, intitulé « Règlement concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal »;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE à la séance extraordinaire du conseil municipal du 1^{er} février 2017;

À CES CAUSES,

Le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier décrète ce qui suit :

- 1. **Préambule** : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. **Modification** : L’article 5 du règlement numéro 2003-003, intitulé « Règlement concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal » est modifié par le remplacement, dans le paragraphe a) du premier alinéa, des mots « *0,45 \$ par kilomètre parcouru* » par les mots « *0,47 \$ par kilomètre parcouru* ».
- 3. **Entrée en vigueur** : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À PORT-CARTIER, ce 13^e jour du mois de février 2017.

Violaine Doyle
Présidente d’assemblée

M^e Natacha Dupuis-Carrier
Greffière

Violaine Doyle
Mairesse

1°	Avis de motion	1 ^{er} février 2017
2°	Adoption du règlement	13 février 2017
3°	Promulgation	22 février 2017
4°	Entrée en vigueur du règlement	22 février 2017

M^e Natacha Dupuis-Carrier
Greffière

Violaine Doyle
Mairesse